



Remboursement des trop perçus

Par **Stef-iz**, le **07/05/2019** à **12:02**

Bonjour

La CAF me réclame 4000€ de trop perçu parce que j'aurais pas déclaré ma reprise de travail à mi temps et congé parental.

Du coup mes recours ont été refusés je remboursais tous les mois 200€ seulement depuis le mois de février la totalité de mes aides sont retenues sauf les allocations logement. Ils m'ont rajouté une amende de 870€ ils me prennent 130 sur les allocations logement .

J'arrive à la fin des remboursements mais j'ai l'impression qu'ils me réclament de plus en plus .

Est-ce qu'ils ont le droit de tout me prendre sachant que je travaille à mi temps avec une nourrice 8h par semaine 3 enfants donc 1 avec des soucis de santé handicapé à 48% donc qui ne touche aucune aide

Merci

Par **Visiteur**, le **07/05/2019** à **12:45**

Bonjour

La CAF dispose de cette possibilité

Il faut prendre RDV et aller négocier

A défaut, adressez-vous au médiateur.